
COMMUNIQUE

Enseignement professionnel

**La FNEC FP – FO demande le retrait des projets de décrets
concernant le Bac Pro, le BEP et le CAP**

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) était convoqué le 23 octobre avec à son ordre du jour 4 projets de décrets concernant les Baccalauréats Professionnels, les BEP et les CAP.

Les représentants de Force Ouvrière ont refusé d'y siéger pour marquer leur opposition au mépris dans lequel le Comité Interprofessionnel Consultatif (CIC) a été tenu par le ministère qui aurait dû le consulter avant le CSE et pour protester devant le refus du ministre, saisi à ce propos par Jean Claude MAILLY, secrétaire général de la CGT-FO, de reporter le CSE comme il est de tradition quand une organisation syndicale appelle à la grève comme le faisait ce jour-là la FNEC FP – FO avec sa Fédération Générale des Fonctionnaires.

Ces textes entérinent la généralisation des baccalauréats professionnels en 3 ans rejetée par les professeurs de lycée professionnel et la majorité de leurs organisations syndicales dont Force Ouvrière.

Après avoir détruit le CAP, c'est au BEP que le ministère s'attaque puisque qu'il faudra obligatoirement préparer un baccalauréat professionnel pour pouvoir passer « *une certification intermédiaire* » frauduleusement appelée BEP. Il n'y aura donc plus de classe de BEP comme il n'y a plus de classes de CAP. Les diplômes de niveau V, socle des conventions collectives, disparaissent.

Enfin, la réduction du nombre des épreuves, la généralisation du contrôle en cours de formation (qui peut être total pour les BEP !), et l'introduction d'une épreuve de contrôle au Bac Pro qui à elle seule va avoir le coefficient des 7 épreuves de l'examen, remettent en cause la valeur du diplôme et son caractère national.

C'est la logique du MEDEF du livret de « compétences » qui l'emporte.

La FNEC FP – FO ne peut cautionner cette remise en cause des diplômes. Elle demande au ministre que ces quatre projets de décrets soient retirés.

Montreuil, le 6 novembre 2008

N.B. les projets de décrets sur le Bac Pro et sur le BEP ont été repoussés par le CSE.